

Je m'informe sur la transplantation rénale

Le site du Docteur PHILIPPE HALGAND

Adresse du site : www.docvadis.fr/philippe.halgand



Validé par

le Comité Scientifique Chirurgie vasculaire et le Comité Scientifique Néphrologie

La transplantation rénale, également appelée greffe, consiste à mettre en place un nouveau rein chez une personne souffrant d'insuffisance rénale. Elle constitue le traitement de choix de l'insuffisance rénale terminale et permet de retrouver une qualité de vie proche de la normale.

Dans quel cas mon médecin peut-il me proposer une transplantation ?

Que vous soyez très proche de commencer la dialyse ou déjà traité par dialyse, votre médecin peut vous proposer cette solution, si vous ne présentez pas de contre-indication : une insuffisance cardiaque, un cancer non guéri, la présence d'une infection grave, une hépatite chronique non guérie...

Qui peut me donner un rein ?

La transplantation rénale ne peut être réalisée que si le rein greffé provient d'un donneur ayant un groupe sanguin compatible avec le vôtre et dont les antigènes HLA (Antigènes des Leucocytes Humains) sont aussi proches que possible des vôtres. En effet, les antigènes HLA permettent au système immunitaire de déterminer si une cellule fait partie de l'organisme ou s'il s'agit d'un « envahisseur » qu'il doit combattre.

Le donneur peut être vivant. Il s'agit alors d'un parent, d'une sœur ou d'un frère ou du conjoint. Mais la loi a été récemment modifiée et autorise une personne vivante mais non apparentée à donner un rein à condition qu'elle soit affectivement proche du receveur.

Dans une majorité des cas, le greffon provient d'un donneur en état de mort cérébrale. La mort cérébrale signifie que le cerveau de la personne est détruit mais ses organes peuvent encore fonctionner quelques heures grâce à un respirateur artificiel. Cela se produit le plus souvent à la suite d'une hémorragie cérébrale brutale ou d'un accident de la route. Si la personne ne s'est pas formellement opposée au prélèvement de ses organes et que la famille l'accepte, les médecins peuvent procéder à l'intervention.

Quelles sont les démarches à effectuer pour bénéficier d'une transplantation rénale ?

Les démarches comportent un volet médical et un volet administratif.

Le volet médical comprend un bilan médical complet pour vérifier votre état de santé, et notamment l'état de votre cœur, de vos vaisseaux, de votre système respiratoire et digestif. Les médecins vérifient également que vous ne présentez pas d'infection ni de cancer. Un bilan immunologique est réalisé pour pouvoir sélectionner un donneur compatible. Ce bilan s'effectue à partir d'une prise de sang et de l'analyse de vos globules rouges et blancs. Un entretien psychologique vous est proposé afin d'évaluer votre motivation et votre capacité à gérer l'après-greffe.

Le volet administratif intervient après la constitution du dossier médical. Il est adressé à l'agence de biomédecine qui centralise et valide toutes les inscriptions sur liste. Ce dossier comporte notamment une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas inscrit sur une autre liste.

Quel est le délai d'attente pour bénéficier d'une transplantation rénale ?

Le temps d'attente sur liste pour bénéficier d'une transplantation est variable d'une personne à l'autre et dépend d'un certain nombre de facteurs, par exemple de votre groupe sanguin. Pendant ce temps d'attente, vous devrez actualiser régulièrement votre dossier médical avec l'équipe de transplantation. Vous devez rester facilement joignable. L'équipe de transplantation vous indiquera l'ensemble de la procédure. N'hésitez pas à poser aux médecins et

aux infirmières toutes les questions que vous pouvez avoir.

Comment se déroule l'intervention ?

L'intervention dure en moyenne deux à trois heures. N'hésitez pas à poser à votre chirurgien toutes les questions que vous pourrez avoir. Une consultation d'anesthésie est également obligatoire.

Peut-il y avoir des complications liées à la transplantation rénale ?

Il existe deux types de complications possibles, liées au greffon ou à la personne qui le reçoit. Ces complications apparaissent le plus souvent dans les 3 à 6 mois qui suivent la greffe. Le rejet est la principale complication de la transplantation et le rejet chronique reste la principale cause d'échec de la greffe. Des infections spécifiques peuvent également survenir, ainsi que des complications cardiovasculaires.

Quel est le suivi après une transplantation rénale ?

Le suivi de la transplantation comprend notamment le suivi du greffon et la prévention des complications : rejet ou infection, ou encore des effets secondaires du traitement immunosuppresseur. Les consultations avec votre néphrologue sont très fréquentes au cours des trois premiers mois qui suivent la greffe et s'espacent ensuite dans le temps. Le suivi comporte notamment un contrôle de votre tension artérielle, une mesure de votre fonction rénale ainsi que des examens sanguins et des urines.

Puis-je mener une vie normale après une transplantation rénale ?

Votre vie après la transplantation rénale redevient très proche de la normale, dans la mesure où vous n'êtes plus contraint par la dialyse. Un suivi médical régulier sera toutefois nécessaire et vous devrez veiller à suivre correctement votre traitement : l'interruption du traitement immunosuppresseur est toujours suivie de la survenue d'un rejet.

Environ 3000 transplantations rénales sont réalisées chaque année en France. Les progrès des médicaments anti-rejet ont permis d'améliorer significativement les résultats des greffes. N'hésitez pas à poser à l'équipe qui vous suit toutes les questions que vous pourriez avoir sur ce sujet. Vous pouvez également consulter les éléments consacrés à la transplantation rénale sur le site de l'Agence de Biomédecine <http://www.agence-biomedecine.fr>